

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-262

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-262

Projet d'habitat temporaire et d'insertion socioprofessionnelle de jeunes adultes en difficulté sur le Domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat et ses actions de solidarités urbaines, Bordeaux Métropole développe des solutions d'offres d'hébergements spécifiques pour les publics exposés à l'hébergement précaire à titre expérimental. Pour ce faire, des biens métropolitains sont utilisés temporairement durant le laps de temps de leur disponibilité pour faire office d'hébergement spécifique, en vue d'accompagner les bénéficiaires vers le logement pérenne. C'est précisément l'objet de ce projet d'habitat temporaire situé au Domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux qui vise à proposer simultanément à des jeunes en situation de vulnérabilité, un habitat transitoire et un parcours socio-professionnel qualifiant, par le biais d'un chantier formation sur les métiers en devenir de l'environnement, qui se déroulera sur ce site.

1. Cadre d'intervention du projet

En s'adossant à l'article L300-1 du Code de l'urbanisme sur le droit de préemption, Bordeaux Métropole s'est porté acquéreur le 22 Décembre 2020 du « Domaine de Saint Leu » sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, pour un montant de 682 000 €.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg d'Artigues, la situation géographique de ce domaine présente en effet de nombreux atouts écologiques, car ils s'inscrivent dans la trame verte et bleue de la rive droite, et répondent ainsi aux défis de préservation et de valorisation des espaces portés par Bordeaux Métropole.

Cette propriété, située au 98 avenue de l'Eglise Romane, près du centre de la commune, se compose d'une ancienne bâtisse à caractère patrimonial, d'environ 110m², et d'un parc arboré de près d'un hectare. A terme, et dans le cadre du contrat de codéveloppement qui unit Bordeaux Métropole à la commune d'Artigues, ce site est destiné à accueillir un projet d'intérêt général métropolitain, à dominante agricole, qui pourra se traduire par l'installation d'une ferme urbaine et/ou pédagogique à destination des habitants.

Durant de la préfiguration de ce projet d'ensemble, soit 18 à 24 mois, la collectivité propose de mettre ce bien métropolitain au profit d'une action d'insertion sociale et professionnelle, pour un public de jeunes adultes en difficulté d'insertion, repérés par le dispositif du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) Métropolitain. Par ses caractéristiques, le domaine de Saint Leu

offre en effet l'opportunité de développer un projet d'accompagnement global pour ces jeunes fragilisés, en conjuguant une offre d'hébergement temporaire et un support de qualification sur les métiers des espaces verts.

A titre expérimental, cette action se déroulera en coopération étroite avec la ville d'Artigues. Elle se veut ainsi vertueuse et intégrée, en croisant les enjeux métropolitains de la transition écologique et sociale ainsi que des solidarités urbaines en faveur des jeunes en parcours d'insertion.

2. Public-cible

Une dizaine de jeunes adultes, de 18 à 30 ans, en difficulté d'accès à l'hébergement et au logement, sont ciblés sur cette action. Ils seront orientés par les prescripteurs du FAJ métropolitain, et les dispositifs de droit commun. Une attention particulière sera portée aux orientations concernant des jeunes réfugiés, relevant du statut de la protection internationale, au regard de l'engagement de Bordeaux Métropole auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR). C'est par ailleurs un public identifié parmi les bénéficiaires du FAJ métropolitain pour son exposition à la précarité absolue dont celle de l'hébergement,

3. Programme prévisionnel d'actions pour 2021

Sur une période de 18 à 24 mois, la collectivité propose de combiner un dispositif « intégré » ciblant un parcours d'insertion sociale et professionnelle, en s'appuyant sur 2 axes d'interventions complémentaires :

- une mise à l'abri des publics-cibles, couplée à un accompagnement social individualisé. Afin d'aménager cette propriété en un lieu de vie collectif, un chantier d'insertion par « l'auto-réhabilitation accompagnée » sera au préalable conduit et encadré par une association spécialisée, en lien avec les futurs résidents. Concernant la partie d'hébergement, un opérateur social aura en charge d'accompagner individuellement ces résidents, et de favoriser le savoir-habiter du groupe dans cette dynamique de colocation. Pour ce volet global d'habitat temporaire, la Métropole a engagé un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, au regard de son expertise en la matière,
- un « chantier-formation qualification Nouvelle Chance », dispositif de formation piloté et cofinancé par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, en collaboration avec le Conseil départemental de la Gironde. Cette action de formation vise à permettre l'obtention d'une qualification sur un métier en tension du bassin d'emploi métropolitain. A ce jour, les réflexions menées avec la ville d'Artigues portent sur la qualification autour des métiers des espaces verts, de l'agriculture ou de l'arboriculture. Cette formation sera assurée par des organismes tel que les « Maisons Familiales et Rurales », repérées comme particulièrement compétentes sur ce secteur d'activités.

4. Modalités de financement

Lors de la phase d'élaboration de ce projet fin 2020, l'Etat a été sollicité dans le cadre de la convention du Plan Pauvreté pour soutenir financièrement ce projet. Cette proposition n'a cependant pu être retenue. Bordeaux Métropole s'étant engagée durant la préfiguration du Plan Pauvreté à commencer par l'acquisition du bien, l'action sera pilotée et prise en charge en dehors du plan, en ayant toutefois recherché le concours d'autres institutions publiques et associatives.

La prise en charge des coûts est multi-partenariale et se décline selon les modalités suivantes :

- cofinancement avec la Fondation Abbé Pierre du chantier d'auto-réhabilitation du bâtiment et de l'accompagnement individuel et collectif des résidents dont le montant est en cours d'étude par la Fondation,
- cofinancement tripartite avec le Conseil régional Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde du « chantier-formation qualification Nouvelle Chance », à hauteur de 80%, dont le montant est en cours d'étude avec la Région et le Conseil Départemental. Les 20% restant seront à la charge de Bordeaux Métropole.

La participation financière de Bordeaux Métropole se traduit notamment par :

- la mise à disposition à titre gracieux du Domaine de St Leu, comme support d'hébergement et de qualification à ce projet,
- les frais de fonctionnement du chantier-formation (notamment les consommables, les supports à la formation et la restauration des stagiaires) dont l'enveloppe globale définie au BP 2021 est fixée à 25 000 € au titre de la politique Habitat,
- les frais de fonctionnement liés à l'accompagnement social des bénéficiaires et à la gestion locative du site durant 2 ans de l'opération dont le montant est en cours d'étude. Pour cette opération, l'enveloppe globale, proposée au BP 2021 est de 110 000 € pour les 2 ans du projet (2021-2022).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

VU l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020/455 du 27 Novembre 2020 actant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2017/181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole soutient dans le cadre de sa politique d'habitat le développement des offres d'habitat spécifique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet intégré lié à l'utilisation temporaire du domaine de Saint Leu à Artigues Près Bordeaux, dans un objectif multiple d'hébergement, d'insertion et de formation, et son financement tel que proposé à ce stade,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout courriers, conventions ou documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	 Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU